

CAPD – déclaration liminaire – mardi 13 juin 2023

Madame la Directrice Académique,
Madame la Secrétaire Générale,
Mesdames et Messieurs membres de cette Commission Administrative Paritaire,

Alors que nous sommes sur le point de terminer une année scolaire 2022-2023 riche en évènements syndicaux et en annonces pour notre métier d'enseignant, l'heure va être au bilan pour nous élus du personnel du SE-Unsa.

Dans ce bilan : deux éléments ou deux points d'appui sont à relever pour tenter de répondre aux mieux aux inquiétudes de l'ensemble du corps professoral et d'anticiper les échéances à venir à commencer par cette nouvelle année scolaire pour laquelle, par exemple, il a été annoncé de façon publique, que les moyens de remplacements seront effectifs et généralisés partout et pour tous, nous l'espérons et le souhaitons.

Le premier élément a été la constitution de façon naturelle et, sur la durée d'un front syndical uni contre la Réforme des retraites proposée par le gouvernement. Un front uni et intersyndical qui perdure depuis plusieurs mois et qui vise à rejeter en bloc l'allongement de la durée du temps de travail pour l'ensemble de nos personnels. Une réforme qui modifie profondément nos conditions de travail.

Le deuxième élément est la promulgation de la mise en place d'un Pacte enseignant pour les personnels du premier comme du second degré. A l'annonce de ce Pacte, les inquiétudes et les doutes se sont exprimés d'une seule et même voix. Même si la revalorisation des rémunérations qui entre dans la définition du Socle est de fait pour une frange de notre population enseignante, elle demeure pour le SE-Unsa insuffisante et inégalement répartie.

Que dire de la mise en œuvre du Pacte dès le mois de septembre prochain sur le plan organisationnel comme sur le plan comptable ?

Encore une fois la mise en place de cette réforme impacte directement notre métier au quotidien ainsi que nos conditions de travail.

La CAPD de ce jour, est réunie à la suite de saisines pour des recours sur les temps partiels.

Si d'un côté, les propositions ministérielles sont pensées et se traduisent par des avancées en terme de rémunération, le tout, en insistant fortement sur la générosité du gouvernement et la main tendue à la profession (rémunérer davantage les personnels qui sont volontaires et qui vont adhérer au Pacte), d'un autre côté l'administration est sans état d'âme pour les enseignants qui ont besoin d'un aménagement particulier pour une durée déterminée, parce qu'ils se trouvent dans une situation particulière et à un instant T de leur carrière.

L'aménagement du temps de service fait partie de la qualité de vie et des conditions de travail.

Pour le SE-Unsa, un personnel qui a besoin de cet aménagement et qui en fait la demande doit avoir la possibilité d'être accompagné au mieux par l'Institution en lui octroyant dès que la demande est dument justifiée la quotité nécessaire à la bonne articulation entre sa vie professionnelle et sa vie personnelle.

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique ainsi que l'ensemble des membres de cette CAPD pour l'attention portée à notre propos.